

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Ours, tenue le 24 avril 2017 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, sis au 2531, rue Immaculée-Conception à Saint-Ours et à laquelle sont présents :

Madame la conseillère: Lise Couture

Messieurs les conseillers: Alain Emond  
Réjean Dupré  
Robert Vallée

Sous la présidence de Monsieur le maire, Sylvain Dupuis.

Absences motivées du conseiller, Monsieur Robert Beaudreault et de la conseillère, Madame Sophie Poirier.

Sont également présents, Monsieur Pierre Dion, directeur général/secrétaire-trésorier ainsi que Madame Karyne Tremblay, assistante secrétaire-trésorière.

### **Ordre du jour**

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du rapport financier audité de la Ville de Saint-Ours pour l'année 2016
- 4- Délégation de Monsieur le maire aux Assises 2017 de l'Union des municipalités du Québec (U.M.Q.)
- 5- Maison de la Culture - Offre de service datée du 5 avril 2017 : plafond suspendu au rez-de-chaussée à la salle numéro 107
- 6- Inspecteur en bâtiment - Autorisation de signer les permis et autres documents urbanistiques
- 7- Renonciation au délai de 30 jours prévu par la Loi (RLRQ, c. P-41.1) applicable par la Commission de protection du territoire agricole suite à une orientation préliminaire favorable pour le dossier de Gestion C.H. Lévesque Inc. numéro 414965
- 8- Engagement de la nouvelle coordonnatrice des loisirs à la Ville de Saint-Ours
- 9- Tonte de pelouse autour de l'église, du presbytère et à l'arrière de la « Maison de la Culture » situé au 2540 rue Immaculée-Conception – Soumission
- 10- Période de questions
- 11- Levée de l'assemblée

### **Rubriques**

#### **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DE QUORUM**

1 personne présente lors de l'assemblée.

À 19 h 30, ouverture de la séance et constat de quorum. Tous reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation.

#### **2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2017-04-103**

Il est proposé par la conseillère Lise Couture  
Appuyé par le conseiller Alain Emond  
Et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour, tel que présenté.

**3- ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER AUDITÉ DE LA VILLE DE SAINT-OURS POUR L'ANNÉE 2016**

L'assistante secrétaire-trésorière, Madame Karyne Tremblay, fait la présentation du rapport financier préparé à l'intention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de la Ville de Saint-Ours pour l'année 2016.

**CONSIDÉRANT** le dépôt du rapport financier audité 2016 de la Ville de Saint-Ours préparé par la firme FBL s.e.n.c. Comptables agréés;

**2017-04-104**

Il est proposé par le conseiller Alain Emond  
Appuyé par la conseillère Lise Couture  
Et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le rapport financier audité de la Ville de Saint-Ours pour l'année 2016 tel que préparé par la firme FBL s.e.n.c. Comptables agréés.

**4- DÉLÉGATION DE MONSIEUR LE MAIRE AUX ASSISES 2017 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (U.M.Q.)**

**CONSIDÉRANT** que les Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (U.M.Q.) auront lieu les 3,4 et 5 mai prochain sous le thème «Créer des ponts pour l'avenir »;

**CONSIDÉRANT** que le maire a signifié son intérêt à assister à cet évènement;

**2017-04-105**

Il est proposé par le conseiller Réjean Dupré  
Appuyé par le conseiller Robert Vallée  
Et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** la participation du maire Sylvain Dupuis à ces Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec au Palais des Congrès de Montréal les 3, 4 et 5 mai 2017.

**QUE** le coût pour ces Assises annuelles est de l'ordre de 775 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** la Ville de Saint-Ours défraie les dépenses encourues pour ces Assises.

**5- MAISON DE LA CULTURE - OFFRE DE SERVICE DATÉE DU 5 AVRIL 2017 : PLAFOND SUSPENDU AU REZ-DE-CHAUSSÉE À LA SALLE NUMÉRO 107**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de refaire le plafond de la salle numéro 107 de la « Maison de la Culture » situé au 2540 rue Immaculée-Conception (ancienne salle du conseil);

**CONSIDÉRANT** la soumission de l'entreprise « Systèmes Intérieurs C. Méthot Inc. » datée du 5 avril 2017;

**2017-04-106**

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée  
Appuyé par le conseiller Alain Emond  
Et résolu unanimement :

**DE RETENIR** les services de l'entreprise « Systèmes Intérieurs C. Méthot Inc. » pour la restauration du plafond de la salle numéro 107 (ancienne salle du Conseil) de la « Maison de la Culture » situé au 2540 rue Immaculée-Conception selon la soumission numéro 1003 datée du 5 avril 2017 au montant de 3 835 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** ce montant soit pris dans le surplus accumulé non affecté de la Ville de Saint-Ours.

**6- INSPECTEUR EN BÂTIMENT - AUTORISATION DE SIGNER LES PERMIS ET AUTRES DOCUMENTS URBANISTIQUES**

**CONSIDÉRANT** qu'un nouvel inspecteur en bâtiment de la firme de « Gestion Électronique de Services Techniques et d'Inspection Municipale Inc. » (GESTIM) doit être nommé officiellement à la Ville de Saint-Ours;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Samuel Grenier assumait ce poste en attendant la nomination du nouvel inspecteur régulier à la Ville de Saint-Ours selon la résolution numéro 2017-02-37;

**2016-04-107**

Il est proposé par le conseiller Réjean Dupré  
Appuyé par le conseiller Robert Vallée  
Et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** Monsieur Olivier Latulippe, à titre de nouvel inspecteur en bâtiment, à traiter les différentes demandes et à signer les permis et certificats municipaux à la Ville de Saint-Ours à la date de la présente résolution.

**QUE** Messieurs Alexandre Thibault, Julien Dulude et Samuel Grenier demeurent également autorisés à traiter les différentes demandes et à signer les permis et certificats municipaux et tous autres documents urbanistiques.

**QUE** toutes les autres clauses entendues avec la firme GESTIM Inc. demeurent les mêmes.

**7- RENONCIATION AU DÉLAI DE 30 JOURS PRÉVU PAR LA LOI (RLRQ, c. P-41.1) APPLICABLE PAR LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE SUITE À UNE ORIENTATION PRÉLIMINAIRE FAVORABLE POUR LE DOSSIER DE GESTION C.H. LÉVESQUE INC. NUMÉRO 414965**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Ours, par sa résolution numéro 2017-02-36, appuyait la démarche de l'entreprise Gestion C.H. Lévesque Inc. dans son dossier présenté à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) pour le lot 3 732 180 et portant le numéro 414965;

**CONSIDÉRANT** que dans cette même résolution, il fut précisé à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) l'importance de la création d'un entrepôt-atelier pour des fins de fabrication d'objet en métal, sur ce même lot;

**CONSIDÉRANT** que pour maintenir les emplois, présents et à venir, générés par cette entreprise, il est nécessaire de procéder, ce printemps, à la construction de cet entrepôt-atelier;

**CONSIDÉRANT** que la Commission de protection du territoire agricole du Québec a accusé réception, dans une correspondance adressée au maire, Monsieur Sylvain Dupuis et daté du 11 avril 2017, de la résolution numéro 2017-02-36 de la Ville de Saint-Ours, en précisant qu'elle « traitera le dossier avec diligence »;

**CONSIDÉRANT** que dans cette même lettre datée du 11 avril 2017, afin d'accélérer le traitement de cette demande, elle suggère qu'une lettre délivrée par « chacune des parties » au dossier lui soit adressée afin de renoncer au délai de 30 jours prévu par la Loi (RLRQ, c. P-41.1) servant à présenter des observations additionnelles ou à demander la tenue d'une rencontre publique;

**2017-04-108**

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée  
Appuyé par la conseillère Lise Couture  
Et résolu unanimement :

**DE REMERCIER** la présidente et tout son personnel composant la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour leur collaboration exprimée dans le règlement favorable de ce dossier qui revêt une importance capitale pour la Ville de Saint-Ours en éloignant, encore une fois, la menace d'une dévitalisation éventuelle.

**D'EXPRIMER** la position de l'ensemble des membres, composant le conseil municipal de la Ville de Saint-Ours, en renonçant collectivement au délai de 30 jours prévu par la Loi afin d'accélérer le traitement de ce dossier.

**8- ENGAGEMENT DE LA NOUVELLE COORDONNATRICE DES LOISIRS À LA VILLE DE SAINT-OURS**

**CONSIDÉRANT** que le poste de coordonnateur des loisirs à la Ville de Saint-Ours est devenu vacant;

**CONSIDÉRANT** que le poste de coordonnateur des loisirs a paru dans le journal régional « Les Deux Rives », le journal municipal le « Chef-Lieu » de la Ville de Saint-Ours et sur les réseaux sociaux pour un appel de candidatures;

**CONSIDÉRANT** que nous avons reçu vingt-trois (23) candidatures dans le but de combler ce poste;

**CONSIDÉRANT** qu'un comité de sélection formé du maire Sylvain Dupuis, de la conseillère Sophie Poirier et du directeur général/secrétaire-trésorier, Monsieur Pierre Dion, a décidé, suite à l'étude du dossier, de rencontrer quatre (4) candidats potentiels au poste convoité;

**CONSIDÉRANT** que ce comité de sélection a choisi à l'unanimité de recommander aux membres du Conseil municipal de la Ville de Saint-Ours, la candidature de Madame Marie-Ève Marcoux;

**2017-04-109**

Il est proposé par le conseiller Réjean Dupré  
Appuyé par la conseillère Lise Couture  
Et résolu unanimement :

**D'ENGAGER** Madame Marie-Ève Marcoux, à titre de coordonnatrice du service des loisirs à la Ville de Saint-Ours, avec une période de probation de six (6) mois à partir du 15 mai 2017 selon la politique salariale en vigueur.

**QUE** le jeudi 27 avril, elle participe à une rencontre avec le directeur général et le titulaire du poste de coordonnateur des loisirs tout en étant rémunéré au salaire journalier identifié à sa période de probation.

**QUE** le maire Sylvain Dupuis et le directeur général/secrétaire-trésorier, Monsieur Pierre Dion, soient autorisés à signer tout document à intervenir entre les parties.

**9- TONTE DE PELOUSE AUTOUR DE L'ÉGLISE, DU PRESBYTÈRE ET À L'ARRIÈRE DE LA « MAISON DE LA CULTURE » SITUÉ AU 2540 RUE IMMACULÉE-CONCEPTION - SOUMISSION**

**CONSIDÉRANT** que selon les ententes intervenues, la Ville de Saint-Ours s'est engagé à tondre le gazon autour de l'église et du presbytère pour l'été 2017, tout en permettant le ramassage des feuilles à l'automne en une seule et même action;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Saint-Ours désire remplir son obligation en confiant ce travail à un contractuel en ajoutant la tonte de gazon sur la côte situé à l'arrière de la « Maison de la Culture »;

**CONSIDÉRANT** la soumission de « Les Pelouses Denis Arpin » qui a déjà effectué le contrat de tonte de pelouses les années antérieures;

**2017-04-110**

Il est proposé par la conseillère Lise Couture  
Appuyé par le conseiller Robert Vallée  
Et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat de tonte de pelouse autour de l'église, du presbytère et de la côte à l'arrière de la « Maison de la Culture », pour la saison 2017, à l'entrepreneur « Les Pelouses Denis Arpin », au coût de 1 525 \$ avant taxes incluant un ramassage de feuilles une seule fois dans la saison.

**10- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20 h 00,

**2017-04-111**

Il est proposé par le conseiller Réjean Dupré  
Appuyé par la conseillère Lise Couture  
Et résolu unanimement :

**QUE** la séance soit levée.

---

Sylvain Dupuis  
Maire

---

Pierre Dion  
Directeur général / secrétaire-trésorier

**Certificat de disponibilité de crédit**

**Je certifie, par les présentes, de la disponibilité des fonds pour l'ensemble des engagements au procès-verbal du 24 avril 2017.**

---

Pierre Dion  
Directeur général / secrétaire-trésorier